



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cité scolaire
d'Oloron Sainte-Marie**

Collège Tristan Derème

Compte rendu du conseil d'administration du mardi 7 novembre 2023

17 représentants sont présents.

Ouverture de la séance à 17h45.

M.Granier effectue la lecture du CR du précédent C.A.

Il sera soumis au vote du prochain C.A car les représentants ne l'ont pas reçu.

M.Granier définit la commission permanente. Au vu de la taille de l'établissement, il n'y a pas nécessité de créer une commission permanente puisque le nombre de membres du C.A. permet un travail collaboratif des thématiques abordées lors de cette commission.

La composition des instances est soumise à la lecture aux représentants du C.A. par M.Granier.

Un tableau pré-rempli est présenté.

M.Granier rappelle les quelques caractéristiques de chaque commission. Il rappelle que le C.E.S.C va évoluer par l'ajout d'une dominante « environnementale » au cours de l'année.

Les C.H.S.C.T. du collège et du lycée vont probablement être fusionnés pour un travail collaboratif.

M.Granier présente les différentes conventions :

- La prévention de rupture scolaire,
- Le stage initiation en milieu professionnel pour les élèves en grandes difficultés ou en décrochage scolaire afin de permettre aux apprenants d'être rattachés à un secteur professionnel et être « ré-motivés ».
- Avec l'I.T.E.P. des « Events » pour le suivi des élèves.
- Avec les S.E.S.S.A.D. « Le Hameau Bellevue » et « Martouré » pour le suivi et la prise en charge des élèves.

Monsieur Leroy représentant d'Oloron Prévention, Service Jeunesse, de la ville d'Oloron nous explique le rôle de cette association « missionnée » par le département. M. Granier argumente sur l'intérêt d'une étroite collaboration avec cette association. Mme Guttin demande si, en tant que professeur principal, après une rencontre avec les parents d'élèves en difficultés, nous pourrions les orienter vers Oloron Prévention pour qu'ils puissent être accompagnés (famille et /ou élèves) par cette association. Le représentant répond par l'affirmative et explique que cette association établit un relais avec des spécialistes et des experts sur des problématiques précises en relation avec les difficultés des apprenants. Il s'agit d'un travail de prévention aussi. M. Granier appuie cette affirmation par quelques arguments qui précisent le rôle de cette association en tant que relais et précise que la vie scolaire peut être également un relais dans l'établissement.

M. Granier demande l'autorisation de les signer après avoir demandé s'il y a des interrogations par les représentants du C.A.

- Les conventions des séquences d'observations et/ou des d'application en milieu professionnel.

Une interrogation de la part d'une représentante des parents, Mme Gonzalez, est soumise quant à la difficulté de trouver des stages d'observation en troisième et de la complexité du milieu professionnel à recruter ainsi que l'utilité de ce stage. M. Granier rappelle que ce stage est vraiment orienté sur la découverte du milieu professionnel, de ses codes (vestimentaire, horaires, attitude, découverte des métiers...) et surtout du caractère obligatoire sur lequel on ne peut revenir. De plus, en classe de seconde, les apprenants auront l'obligation d'un stage de deux semaines.

M. Moureu intervient pour préciser les caractéristiques de ce stage orienté sur l'observation, il rappelle également l'obligation de ce stage.

Mme Guttin précise que ce stage peut également permettre aux apprenants de se détourner d'une activité qu'ils visaient.

Mme Nigon précise que les apprenants peuvent être aussi ravis par des stages et leur permettre véritablement de la découverte.

Les représentants autorisent M. Granier à signer l'ensemble des conventions.

Les délégations de signature, pour information M. Granier précise qu'il délègue à Mme Negi-Perrin et à M. Moureu les signatures de certains documents comme les bulletins,...

M. Granier nous présente et rappelle les caractéristiques des indemnités pour missions particulières dites I.M.P., il rappelle l'intérêt de ces missions et surtout le fait qu'elles soient indispensables à la vie de l'établissement. La répartition des différentes I.M.P. a été présentée en conseil pédagogique préalablement.

L'avis est favorable à cette répartition.

Toujours dans le cadre des actions pédagogiques, M. Granier présente l'organisation de l'oral du D.N.B. de la session 2024, il rappelle les différents thèmes qui peuvent être abordés ainsi que les caractéristiques de cet oral dans le cadre des différents parcours Avenir, Éducatif de Santé, Citoyen et Éducation Artistique et Culturelle.

Mme Lopes rappelle l'intérêt d'un oral blanc de D.N.B et trouve dommage que les apprenants n'aient plus d'entraînement comme auparavant pour se préparer.

M. Granier, sans prendre position, rappelle que cette formule demandait la banalisation d'une journée ou une demi-journée, ce que le rectorat refuse désormais. Les représentantes des parents d'élèves trouvent également très dommageable cette absence d'oral blanc. M. Granier dit que les élèves pourront être éventuellement accompagnés comme cela a été proposé en Conseil Pédagogique sur la base d'un volontariat des enseignants. Néanmoins Mme Lopes rappelle que cette organisation de suivi de 4 à 5 élèves au cours de l'année en vue de préparer cet oral demande un énorme investissement seulement compensé par deux heures d'HSE.

M. Granier évoque le tableau de répartition installé dans la salle des professeurs en attente d'une répartition.

M. Granier comprend que l'absence d'oral blanc puisse préoccuper les parents et les enseignants mais il argumente sur le fait qu'un suivi est tout de même mis en place.

L'organisation n'est pas totalement arrêtée.

Également, Mme Nigon intervient sur le fait que l'emploi du temps des élèves de troisième est chargé et cela rajoute à la difficulté. M. Granier envisage de trouver un palliatif à l'absence d'un examen blanc.

Les parents d'élèves soumettent l'idée d'écrire un courrier au rectorat afin de dénoncer cette absence d'examen blanc lié au refus de banaliser une journée car la préparation dans des conditions d'examen est fondamentale aux apprentissages des apprenants.

La grille d'évaluation des compétences orales est ensuite présentée par M. Granier afin de montrer le travail d'harmonisation effectué par les équipes pédagogiques afin qu'il y ait le moins de disparités lors de l'évaluation des compétences orales. Il détaille les repères de réussite de la grille ainsi que les points attribués à chaque repère.

Pour le moment l'oral aura lieu le mercredi 12 juin 2024.

Une représentante des parents d'élèves dénonce les inégalités des apprentissages en fonction des familles face aux compétences orales. Des élèves seront favorisés. M. Moureu montre que cette grille peut être utilisée par les parents et des échanges peuvent être amorcés entre apprenants et parents. Une discussion s'ouvre sur le bonus en langue étrangère et le protocole d'examen oral en langue étrangère.

M. Granier soumet au vote l'organisation du D.N.B. dans sa globalité. Aucune opposition ou abstention.

Mmes Guttin et Lopes s'assurent que le tutorat par les enseignants n'était pas inclus dans le vote portant sur l'organisation du D.N.B auquel cas elles ne seraient pas d'accord avec ce point. M. Granier répond d'abord que oui puis après un échange, il est établi que ce tutorat est de l'accompagnement pédagogique en vue de la préparation à l'examen, il ne fait pas parti de l'organisation du D.N.B. et n'est donc pas soumis au vote.

(18h50 départ de Lou Lendre)

M. Granier présente le programme des rencontres de l'Excellence. Aucun représentant ne s'oppose. M. Granier soumet à l'accord du C.A. un budget prévisionnel pour la réalisation d'un voyage pédagogique à Bordeaux en lien avec la représentation Dali et Gaudi proposé par Mme Tristan Bellagarde, enseignante d'espagnol. M. Granier et Mme Deloche argumentent sur l'intérêt de ce voyage et l'avantage pour le développement à la fois de la culture générale et de plusieurs compétences favorables aux apprenants.

Deux votes sont soumis, la partie financière pour laquelle il n'y a pas d'opposition de la part des membres du C.A. et la partie organisatrice du chef d'établissement comme la demande de devis pour laquelle il n'y a pas d'opposition également.

M. Granier présente le décret de la mise en place du protocole de remplacement des enseignants. Il précise les formalités de ce décret et les exemples de remplacements proposés. M. Granier présente sous forme de pourcentages les motifs d'absence des enseignants, les constats et les besoins.

Une représentante des parents témoigne que ces remplacements soumettent les élèves à des états de stress et déstabilisent certains élèves, cela peut les perturber. Elle souligne la difficulté de gestion vis à vis des élèves pour les parents. M. Granier rappelle que l'organisation des remplacements est bien définie et que ces remplacements donnent la possibilité de combler des déficits en heures de présence d'enseignements chez les apprenants. Elles peuvent être utilisées aussi pour des apprentissages sur des compétences du socle commun comme les compétences numériques. M. Granier rappelle que le protocole de remplacement est différent de l'application des modalités du

Pacte Enseignant mise en place par l'Éducation Nationale à cette rentrée scolaire, ce sont deux éléments différents.

M. Granier revient sur les constats d'absence comme l'accompagnement des enseignants lors des voyages ou des sorties pédagogiques qui demandent un besoin en enseignants et qui n'est pas compensé.

Mme Lopes s'interroge sur les chiffres apportés et leur représentativité par rapport à la réalité. M. Granier explique que ces valeurs sont issues de statistiques du logiciel Pronote. Mme Lopes rappelle que suite à une demande de la part des représentants du personnel enseignant en début d'année scolaire, M. Garnier avait rectifié le paramétrage Pronote : les absences administratives apparaissaient jusqu'alors sous l'étiquette "absences personnelles", les valeurs ne seraient donc pas représentatives de la réalité.

Mme Guttin intervient par rapport aux élèves en difficulté ou à besoins particuliers qui sont accompagnés par des A.E.S.H., seront-ils toujours accompagnés et suivis si les heures de cours sont remplacées ? Ne serait-ce pas perturbant pour eux ? M. Granier rappelle que ce sont des remplacements et non des déplacements de cours donc les élèves sont toujours accompagnés lorsque cela est prévu. Mme Kraan répond que cela dépend des matières dans lesquelles les élèves du dispositif ULIS sont suivis.

M. Granier présente à l'oral un exemple de contenu de la lettre de mission d'un enseignant adhérent à un Pacte Enseignant.

M. Granier interroge les participants sur des commentaires à propos de la présentation de ce protocole.

M. Granier présente la journée du 9 novembre 2023 avec la banalisation de certaines heures par rapport à la Journée contre le Harcèlement. Une vidéo et un temps d'échanges seront proposés aux élèves en première heure. Lors d'une deuxième heure pendant la semaine, un questionnaire transmis par le rectorat sera soumis aux élèves, les modalités de présentation aux élèves, est à l'étude par la direction de l'établissement. Afin que cela soit un temps favorable à l'échange et au travail sur le harcèlement. Un lien vers cette vidéo pourra être mis sur le site du collège et envoyé aux responsables via leur messagerie électronique afin de permettre des échanges entre les apprenants et leurs responsables.

M. Granier présente le règlement du C.A. aux représentants qui est soumis au vote. M. Granier souhaite que le C.R. soit proposé dans les 5 à 6 jours suivant le C.A. afin que son déroulement soit encore frais dans la mémoire de travail. Le règlement est adopté.

Nous passons aux questions diverses de la part des représentants des personnels enseignant et d'éducation. Une est retirée car déjà réglée avant les vacances de la Toussaint, il s'agissait de travaux à effectuer dans une salle de classe.

Absence d'une assistante sociale (motion)

Une motion de la part des représentants des enseignants est lue par Mme Lopes, cette Motion dénonce l'absence d'une assistante sociale sur l'ensemble de la cité scolaire.

Mme Lopes demande si une motion peut être votée au C.A, dans tous les cas elle sera notifiée au P.V. et transmise. M.Granier répond par l'affirmative.

Elle est soumise à signature aux représentants qui le désirent.

Les représentants de la direction ne participent pas au vote.

13 votes pour la motion.

(19h35 M. Leroy puis M. Moureu quittent le CA)

Combien d'enseignants ont signé le pacte ? Parmi eux, combien acceptent le remplacement de courte durée ?

Seize Pactes ont été signés dont deux pour remplacement de courte durée répond M.Granier.

Mise en place du pacte (motion)

Une autre motion est proposée et lue afin de dénoncer la mise en place du Pacte Enseignant, de même elle est soumise à signature et au vote.

Les personnels de direction ne souhaitent pas prendre part au vote et à la signature. Les représentants des enseignants et des parents votent (12 votes pour) et signent la motion.

Y aurait-il, pour les enseignants souhaitant se déplacer sur les lieux de stage des élèves de troisième, des ordres ou lettres de mission afin d'être couverts en cas d'accident?

M.Granier précise que les enseignants qui se déplaceront dans le cadre des visites de stage auront un ordre de mission avec frais si nécessaire. Ces ordres de mission seront à demander au secrétariat.

Peut-on revenir aux feutres si on le souhaite? M. Granier répond par l'affirmative.

Une question est posée à propos de l'expérimentation des crayons de tableau de la marque Woody qui sont plus intéressants en terme d'écologie mais néanmoins posent certaines difficultés à des enseignants en terme d'utilisation. Peut-être que la nature des tableaux et des chiffons « effaceurs » est à réfléchir.

Point sur les logements de la cité scolaire. Combien de logements sont disponibles ? Combien sont occupés ? Qui décide de l'attribution des logements qui ne sont pas attribués de droit ?

Madame Deloche indique qu'il y a 11 logements, et que ces logements sont actuellement tous occupés. Elle précise que c'est la Région qui en est propriétaire.

Donc en dehors des attributions de droits (Chef d'établissement, adjoint gestionnaire, adjoint proviseur, adjoint principal et CPE en cas d'internat). C'est à elle que revient l'attribution des logements disponibles.

Madame Deloche informe l'assemblée que de plus en plus, dans les zones « en tension », les collectivités prennent la décision de récupérer les logements disponibles pour y loger leurs personnels agents.

Les représentants du personnel enseignant demandent si une assistante sociale peut se voir attribuer un logement :

Mme Deloche répond qu'une assistante sociale n'est pas un personnel dont le statut ouvre droit à un logement de fonction, une assistante sociale est généralement nommée sur un secteur donc sur plusieurs établissements.

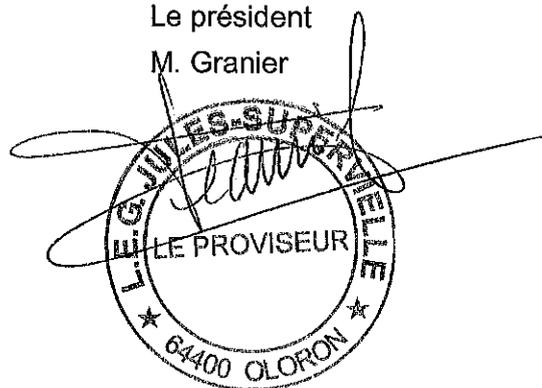
Toutefois si un logement restait disponible le lycée pourrait faire une proposition de « COP » (convention à titre précaire) d'un an, pour que ce logement soit attribué à une assistante sociale. Dans tous les cas la décision définitive d'attribution en COP revient à la région propriétaire des lieux.

Mme Deloche explique que pour ces raisons on ne peut pas publier un poste « avec logement » pour une assistante sociale. Et que l'attribution en COP d'un logement resté disponible reste une solution précaire et pas pérenne.

M. Granier clôture le C.A. après avoir demandé si d'autres questions sont à soumettre et nous invite à un pot de l'amitié.

Le secrétaire de séance
M. Bugueret

Le président
M. Granier



Conseil d'administration Collège Tristan Derème

7 novembre 2023

Fonctionnement :
 adoption du PV du CA du 29/06/2023
 Composition des instances
 Règlement intérieur du CA
 Commission permanente
 Conventions
 Délégation de signature

Ordre du jour

Action éducatrice
 Répartition des IMP
 Organisation de l'oral du DNB
 Présentation du protocole de remplacement

Questions diverses

Les Instances

Conseil d'administration 7 novembre 2023

Commission permanente

Le conseil d'administration se prononce lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création ou non d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer.

Les questions relevant d'une compétence déléguée ne peuvent plus être traitées en CA.

Conseil d'administration 7 novembre 2023

LA COMMISSION PERMANENTE • (Décrets n° 93-530 du 26 mars 1993, n° 2004-885 du 27 août 2004 et n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-924 du 30 avril 1985) • Membres de droit (4)	• - Proviseur : M. Lionel GRANIER • - Principale adjointe : Mme Stéphanie NEGI-PERRIN • - Gestionnaire : Mme Chrystelle DELOCHE • - Représentant de la collectivité de rattachement : • Mme Marie-Lyse BISTUE • Mme Sophie CLAVERIE-ROSPIDE	
• Personnels d'enseignement et d'éducation • (3)	• Titulaires • - Isabelle GUTTIN • - Virginie LOPES • - Marie NIGON	• Suppléants • - Cécile OTERO • - Cécile KRAAN • - Olivier BUGURET
• Parents d'élèves • (3)	• - • - • -	• - • - • -
• Elèves • (1)	• - Morgane CUYEU	• - Sami EL KHETTAB

<ul style="list-style-type: none"> • LE CONSEIL DE DISCIPLINE • (Décrets n° 2004-412 du 10 mai 2004 et n° 2005-1145 du 9 septembre 2005) • Membres de droit (4) 	<ul style="list-style-type: none"> • - Proviseur : M. Lionel GRANIER • - Principale adjointe : Mme Stéphanie NEGI-PERRIN • - Gestionnaire : Mme Christelle DELOCHE • - CPE : Mme Myriam HASDENTEUFEL 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'enseignement et d'éducation (4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires <ul style="list-style-type: none"> • - Isabelle GUTTIN • - Hervé NICOLAS • - Cécile OTERO • - David ACEDO
<ul style="list-style-type: none"> • Parents d'élèves (3) 	<ul style="list-style-type: none"> • - • - • - 	<ul style="list-style-type: none"> • - • - • -
<ul style="list-style-type: none"> • Elèves (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • - Lou LENDRE • - Lola PAZOUR 	<ul style="list-style-type: none"> • - Lili Rose HAGET • - Jason MAMPASSI

<ul style="list-style-type: none"> • Membres de droit (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proviseur : M. Lionel GRANIER • Ou - Principale adjointe : Mme NEGI-PERRIN • Ou Directeur SEGPA : M. Pierre MOUREU • CPE : Mme HASDENTEUFEL 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels d'enseignement et d'éducation (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires <ul style="list-style-type: none"> • - Audrey PIGEON • - David ACEDO
<ul style="list-style-type: none"> • Parents d'élèves (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • - • - 	<ul style="list-style-type: none"> • - • -
<ul style="list-style-type: none"> • Elèves (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • - Morgane CUYEU • - Sami EL KHETTAB 	<ul style="list-style-type: none"> • - Lou LENDRE • - Jason MAMPASSI
<ul style="list-style-type: none"> • Personnalités convoquées dont le Chef d'établissement jugera la présence utile (Professeur Principal – Elève témoin – Infirmière – COP) 	<ul style="list-style-type: none"> • - 	<ul style="list-style-type: none"> • -

<ul style="list-style-type: none"> • LE COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (C.E.S.C.) • Membres de droit (4) 	<ul style="list-style-type: none"> • Principale adjointe : Mme Stéphanie NEGI-PERRIN • CPE : Mme Myriam HASDENTEUFEL • Infirmière : Mme Corinne MELON • • 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires <ul style="list-style-type: none"> • - Hervé TOURNEMOULY • - Elisabeth PONS
<ul style="list-style-type: none"> • Parents d'élèves (1 Titulaire + 1 Suppléant) 	<ul style="list-style-type: none"> • - 	<ul style="list-style-type: none"> • -
<ul style="list-style-type: none"> • Elèves (1 Titulaire + 1 Suppléant) 	<ul style="list-style-type: none"> • - Sami EL KHETTAB 	<ul style="list-style-type: none"> • - Lola PAZOUR

<ul style="list-style-type: none"> • LE CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE (C.V.C.) • Membres de droit 	<ul style="list-style-type: none"> • Proviseur : M. Lionel GRANIER • Principale adjointe : Mme Stéphanie NEGI-PERRIN • CPE : Mme Myriam HASDENTEUFEL 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires <ul style="list-style-type: none"> • - Cécile KRAAN • - Sandrine LAHORE
<ul style="list-style-type: none"> • Parents d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • - • - 	<ul style="list-style-type: none"> • - • -
<ul style="list-style-type: none"> • Elèves 	<ul style="list-style-type: none"> • - Hugo LONGY • - Anaé PIERRE BONNET • - Naïa PABLO GUILLEN • - Lana COIQUAUD PLANCO • - Neïla BOUMGHAR • - Mathieu DUPLEX • - Mathieu TRINSOUTROT • - Clarisse SAINT GERMAIN • - Louka PUNTOUS • - Thibaut BONNEMASON • - Sami EL KHETTAB 	

LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T) • (Circulaire 93-306 publiée au BOEN n°37 du 4/11/1993) • Membres de droit (5)	• - Proviseur : M. Lionel GRANIER • - Principale adjointe : Mme Stéphanie NEGI-PERRIN • - Directeur de la SEGPA : M. Pierre MOUREU • - Gestionnaire : Mme Christelle DELOCHE • - CPE : Mme Myriam HASDENTEUFEL	
	• Personnels d'enseignement et d'éducation • (2)	• Titulaires • - Audrey PIGEON • - Olivier BUGURET
• Parents d'élèves • (2)	• - • -	• - • -
• Elèves • (2)	• - Lola PAZOUR • - Lili Rose HAGET	• - Sami EL KHETTAB • - Morgane CUYEU

Conventions

- Prévention de la rupture scolaire (Devoirs Faits)
- Stage d'initiation en milieu professionnel (PAPS - MLDS)
- ITEP les Events (suivi élèves dans le collège)
Oloron prévention (intervention sur la pause méridienne au collège)
SESSAD « Le hameau bellevue »
SESSAD « Martouré »
- Service jeunesse de la ville d'Oloron
- **Séquence d'observation et/ou d'application en milieu professionnel**

Délégation de signature

À Madame Négui-Perrin principale adjointe :

- Bulletins de classe
- Conventions de stage/PAFI
- Sanctions
- Modifications d'emploi du temps des enseignants
- Autorisation d'absence des enseignants

A Monsieur Pierre Moureu :

- Bulletins de classe de SEGPA
- Conventions de stage/PAFI
- Modifications d'emploi du temps des enseignants de SEGPA

Indemnités pour missions particulières (IMP)

Référent numérique	2 IMP	M. Bugueret
Coordination Devoirs Faits	1 IMP	M. Amat
Coordination EPS	1 IMP	M. Tournemouly
Référent culturel	0,5 IMP	Mme Otéro
Coordination aide personnalisé	0,75 IMP	Mmes Arouxet, Perroteau-Glanes, Pigeon
Cordées de la réussite	0,5 IMP	(si délégation Mme Nigon, M. buguret)

Organisation de l'oral du DNB session 2024

L'élève présente son oral (15 minutes : 5' exposé et 10' entretien) sur un des projets qu'il a menés dans le cadre des parcours éducatifs :

- Parcours Avenir
- Parcours éducatif de Santé
- Parcours Citoyen
- Parcours d'éducation Artistique et Culturelle

Chaque élève se verra attribué un référent avec lequel il pourra s'il le souhaite échanger sur l'avancée de son travail d'exposé et se préparer à l'oral.

L'oral aura lieu le mercredi 12 juin

NIVEAU DE COMPETENCES

Compétences	Points attribués	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise	MI	MF	MS	TBM	POINTS
FORME (50 POINTS)										
Gérer son temps de parole	Nb de minutes = Nombre de points attribués 5 POINTS (1/2/4/5)	1 minute	1 à 2 minutes	2 à 3 minutes	4 à 5 minutes					
Adopter un comportement adéquat (détachement des notes, posture, regard porté vers l'auditoire)	15 POINTS (3/6/12/15)	- attitude nonchalante - prisonnier de ses notes	- regarde le jury de temps en temps, - lit ou récite ses notes, - peu détaché de ses notes	- regarde l'auditoire, - ne lit pas ou rarement ses notes	- totalement détaché de ses notes, - sait capter son auditoire (gestuelle, tournures de phrases etc...)					
S'exprimer de façon audible (articulation, volume, débit)	10 POINTS (2/4/8/10)	- propos inintelligible / inaudible, - voix trop faible	- propos hésitants - manque de fluidité	- diction / élocution fluide, - propos clairement perceptible	- élocution aisée - diction naturelle / vivante, - propos clairement perceptible					
S'exprimer correctement (niveau de langue adapté et syntaxe correcte)	20 POINTS (4/8/16/20)	- langage familier et / ou incorrect	- langage correct, - syntaxe approximative	- niveau de langue approprié, - syntaxe correcte	- niveau de langue soutenu, - syntaxe maîtrisée					
CONTENU (50 POINTS)										
Organiser ses idées, suivre un plan cohérent	5 POINTS (1/2/4/5)	Aucun plan	Plan : - maladroit, - trop éloigné du sujet	Plan : - satisfaisant, - cohérent	Plan élaboré, structurant la présentation: - transitions + une ouverture, - connecteurs entre les parties					
Maîtriser son sujet et expliquer les connaissances qui y sont associées	15 POINTS (3/6/12/15)	- manque de cohérence, pertinence - informations lacunaires	- sujet peu maîtrisé, - analyse lacunaire	- sujet maîtrisé, analyse satisfaisante mais perfectible	- sujet maîtrisé, - analyse complète, - argumentation solide, - connaissances approfondies					

						MI	MF	MS	TBM	POINTS
Employer (et comprendre) le vocabulaire spécifique lié au sujet présenté	10 POINTS (2/4/8/10)	Vocabulaire : - imprécis, - commun, - non spécifique	Vocabulaire spécifique présent mais pas maîtrisé	- vocabulaire spécifique satisfaisant, - maîtrise approximative : manque de nuance	Maîtrise du vocabulaire spécifique : - employé à bon escient, - explicite					
Faire preuve de réactivité face aux questions du jury	15 POINTS (3/6/12/15)	- pas de réponse aux questions posées, - réponses erronées	- réponses incomplètes, - aide(s) du jury	- réponses globalement satisfaisantes : - réponse à développer	Interaction constructive et pertinente					
Montrer son esprit critique (capacité de synthèse ou d'ouverture)	5 POINTS (1/2/4/5)	- pas de prolongement, - pas d'intérêt particulier pour le sujet choisi	- synthèse ou ouverture formatée et / ou peu personnelle	synthèse ou ouverture : - dénotant intérêt, - concluant l'exposé de façon pertinente	Synthèse / ouverture soulignant : - motivation, - désir d'approfondir ses connaissances					
AU CHOIX 1 BONUS (1/2/4/5)										
S'exprimer dans une langue étrangère		De 15 s - intervention brève et hésitante, - lexique restreint, - récite sans comprendre	De 15 à 30 s - présence de liaison, - sens général clair	De 30 à 45 s - quelques hésitations, - présence de connecteurs, - vocabulaire plus riche, message compréhensible	+ d'1 minute - exposé fluide / structuré, - lexique varié / adapté, - message compréhensible					
Proposer un exposé qui sort du lot	5 POINTS (1/2/4/5)		Exposé plutôt réussi : - prise de risque, - sujet original, judicieux	Exposé réussi : - choix du sujet original, - bonne maîtrise du fond et de la forme	Exposé particulièrement réussi : - choix du sujet original, - très bonne maîtrise du fond et de la forme					
Utiliser un support : diaporama, maquette, affiche, objet(s) etc...		Aucun support	Support : - succinct, - peu pertinent, - présence d'erreurs (ortho / syntaxe), - manque de soin	Support soigné, mais : - pas assez synthétique, - peu exploité	Support : - élaboré, - synthétique, - au service de la présentation + favorise la compréhension du jury.					
										TOTAL : /100

PROGRAMME

Rencontres de l'excellence
Sortie à Bordeaux le samedi 25 novembre
18 élèves (6 lycée et 12 collège)
3 accompagnateurs

13h00 : Accueil des intervenants

13h15 : Briefing des intervenants

14h00 : Séance plénière (1). Présentation du déroulement de l'après-midi. Interventions de la marraine de l'édition, des institutionnels et des entreprises partenaires.

15h00 : 1^{er} atelier (2). Un thème à choisir parmi : Art, Culture et Design / Aéronautique / Banque, Comptabilité et Finance / Communication, Information et Média / Défense, Police et Sécurité / Droit et Justice / Solidarité, Humanitaire et engagement politique / Enseignement et Recherche / Environnement : Forêt-bois, Agriculture, Vigne et Vin, Santé animale / Excellence Manuelle / Fonction et Haute Fonction Publique / Gastronomie, Patrimoine et Tourisme / Entrepreneurs / Sciences de l'Ingénieur Nouvelles Technologies et Innovations Digitales / Santé / Sport / Vente, Marketing, Achats / Architecture, Construction

16h00 : pause

16h30 : 2^{ème} atelier

17h30 : fin

Accord du conseil d'administration pour la réalisation de cette sortie

VOYAGE OU SORTIE PEDAGOGIQUE : Bordeaux -Dali et Gaudi				
DATES : 20 et 21 décembre 2023				
PROFESSEUR ORGANISATEUR : Mme Tristan Bellagarde				
29 élèves + 3 professeurs				
BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Nature	Montant	Intitulé	Montant	Solde (+ ou -)
Train - SNCF	114,00 €	Participation familles	870,00 €	soit 30€ par élève.
Tram (32€x2)	64,00 €			
Hébergement + repas soir + Petits déjeuners	1 282,40 €	Budget EPLE (accompagnateurs)	229,35 €	Participation accompagnateurs
Repas Midi	480,00 €	Participation FSE	403,00 €	
15€/personne		14€ /élèves		
Intervenant - office du tourisme	360,00 €	FPAE - 64	374,05 €	
Bassin des lumières	210,00 €	Pass culture	570,00 €	
	2 446,40 €		2 446,40 €	0,00 €

Accord du conseil d'administration pour la réalisation de ce voyage

Questions diverses :

- 9 novembre journée NAH
-
-
-
-
-



Collège Tristan Derème
BP 159 - Boulevard François-Mitterrand
64404 OLORON STE MARIE
Tél : 05 59 36 36 00 Fax : 05 59 39 53 62

Composition du Conseil d'Administration Séance du 07/11/2023 – 17 H 30

Membres	Présents	Absents	Excusés	Observations	Émargements
Chef d'établissement, Président					
M. GRANIER Lionel Proviseur	X				
Membres de l'administration					
Mme NEGI-PERRIN Principale Adjointe			X		
M. MOUREU Pierre Directeur SEGPA	X				
Mme DELOCHE Christelle Gestionnaire Agent Comptable	X				
Mme HASDENTEUFEL Myriam CPE			X		
Représentant de la Collectivité de Rattachement					
Mme BISTUE Marie-Lyse			X		
Mme CLAVERIE-ROSPIDE Sophie					
Représentant de la Communauté des Communes					
Représentants de la Collectivité Locale					
M. LOUSTAU Frédéric					
Personnalité qualifiée					
M. LE ROY Cyril	X				
ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Représentants du Personnel d'Enseignement et d'Education :					
Mme LOPES Virginie	X				
Mme GUTTIN Isabelle	X				
Mme KRAAN Cécile	X				
Mme OTERO Cécile <i>SUBERCATZ Annie</i>	X				
Mme <u>PIGEON Audrey</u>	X				
Mme NIGON Marie	X				
M. BUGUERET Olivier	X				
Représentants des Parents d'Elèves :					
Mme GONZALEZ Paola	X				
Mme VERRON Stéphanie	X				
Mme CRESPO Amy					
Mme LAUTRAM Bernadette	X				
Mme HERBAUX-LAFFARGUE Laetitia	X				
Représentants des Elèves :					
HAGET Lili-Rose					
PAZOUR Lola	X				
LENDRE Lou	X				

MOTION A JOINDRE AU PV DU CA DU 07/11/2023.

Voeu pour le CA *Le conseil d'administration soutient cette démarche et dénonce la mise en place du pacte.*

Nous, représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège Tristan Derème, dénonçons la mise en place du pacte, destiné à combler les défaillances de l'État en matière de remplacement.

Nous préfererions plus de postes de professeurs remplaçants qui viendraient pallier les absences des collègues quelles qu'en soient les raisons.

Nous dénonçons le discours mensonger du président de la République : toutes les absences ne seront pas systématiquement remplacées grâce au pacte. C'est un leurre pour les parents d'élèves et l'opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : comme si un remplacement pouvait s'improviser au pied levé !

Remplacer un professeur absent par un enseignant d'une autre matière, qui n'est pas tenu d'avoir la classe, ne permet pas un remplacement satisfaisant. Laisser une classe à la charge d'un AED, alors que nous manquons cruellement de surveillants, et penser qu'il encadrera 28 élèves (ce sont nos effectifs moyens) dans une salle informatique disposant de 15 postes pour suivre une séance pédagogique numérique est une vaste mascarade. Surtout lorsqu'on a vécu un confinement et la scolarité à distance. On en connaît les écueils.

Ce n'est en rien, non plus, une revalorisation pour les enseignant-es, CPE et PsyEN. Ils ont perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années et ce qui leur est proposé c'est de travailler plus.

Ce pacte va induire entre les collègues des concurrences, alors que nous avons besoin de collectifs de travail pour contribuer à la réussite de nos élèves.

Ce pacte va aggraver les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Les chiffres sont pourtant éloquentes : les hommes prennent plus d'HSA et d'IMP et sont mieux rémunérés parfois pour la même mission. Et face à ces inégalités bien réelles, alimentées par les primes et les missions supplémentaires, quelle est la réponse du ministère ? Mettre en place un pacte qui renforce l'usage des primes et des missions supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, nous représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège Tristan Derème, exigeons l'abandon du pacte.

En cas de demande de mise au vote, ajouter « Le conseil d'administration soutient cette démarche et dénonce la mise en place du pacte. »

Les parents d'élèves élus se joignent à cette motion.

cécile Kraan
Virginie Lopez
Isabelle Gutti
VEARON Stéphanie
Rigean Audrey
M. BON Nani
Herbaux - Laffargue
LAUTRAM Bernadette
ZUGVERET Diéa

MOTION A JOINDRE AU PV DU CA DU 07/11/2023

Le Conseil d'administration salue cette démarche et dénonce la mise en place du pacte.

Nous dénonçons l'absence d'assistant.e social.e sur la cité scolaire depuis le 1er septembre 2023.

Nous, personnels du collège Tristan Derème et du lycée Jules Supervielle, sommes confrontés à des élèves ou des familles dont la situation nécessite une prise en charge sociale. En effet, Mme Crabot-Lagane ayant obtenu sa mutation, son poste n'a toujours pas été pourvu et nous sommes démunis face aux problèmes de certains : Qui siège aux GPDS à sa place ? Qui rédige des signalements en cas de mise en danger de certains de nos élèves ? Qui suit les familles pour les aider dans leurs démarches ? Qui s'assure que les dossiers suivent leur cours ? Qui accompagne les parents pour rédiger les « Projets de vie », remplir les documents nécessaires aux aides sociales ou trouver les bons interlocuteurs ? Auprès de qui diriger nos élèves et leur famille ?

Nous travaillons auprès de familles dont le quotient familial est moyen à faible, beaucoup de nos élèves sont boursiers. Nous accueillons de plus en plus d'élèves allophones ou à besoins particuliers. Leurs parents doivent se sentir accompagnés pour que leur enfant puisse être en situation de réussite.

Avoir un.e assistant.e social.e sur la cité scolaire n'est pas un luxe mais une nécessité. Personne n'est mieux formée qu'un.e assistant.e social.e pour venir en aide aux familles.

Nous réclamons aujourd'hui la nomination d'un.e assistant.e social.e sur le poste vacant depuis plus de deux mois.

Les parents d'élèves élus se joignent à cette motion.

Virginie Lopes



Isabelle Guttin



VERROU Stéphanie



Herbault-Lagane



LAUTRAM Bernadette



Pauline Comte



Cyril Leroy



M. GON Nani



Bugneret Olivier.

C. Kraam



Pigeon Audrey

SUBERGZE Anaïs

